

# Règlement du Concours de Dessin MangaRun Lycées & Collèges 2024-2025



## Article 1 : Objet du concours

Le concours de dessin MangaRun est ouvert aux élèves des lycées et collèges de la Réunion, dans le but de promouvoir la créativité artistique et la passion pour les mangas et la culture japonaise.

## Article 2 : Thème du concours

Les participants devront créer un dessin original en respectant le thème central du concours :

### ***"Les Yōkai réunionnais, les gardiens de l'île"***

***Imaginez et créez un ou plusieurs yōkai inspirés  
de l'univers culturel et naturel de l'île de La Réunion.***

***Ces créatures, nées d'un élément typique de La Réunion  
(qu'il s'agisse d'une légende, d'une tradition, d'un animal, d'une plante, d'un  
objet, d'un lieu emblématique, etc.) doivent intégrer les caractéristiques des  
yōkai de la culture japonaise (apparence, pouvoir, caractéristiques).***

## Définition Yōkai :

*"Êtres surnaturels issus du folklore japonais, englobant esprits, fantômes, monstres, démons et divinités mineures". Ex : le Kitsune (Renard à 9 queues)*

La Langue Française. Yōkai. La Langue Française, 2024. Disponible sur : <https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition/yokai> (consulté le 08/09/2024)

## Article 3 : Modalités de participation

1. Le concours est ouvert aux élèves des lycées et collèges.
2. Chaque participant ne peut soumettre qu'une seule œuvre.
3. Les dessins doivent être réalisés à la main, en utilisant des techniques traditionnelles ou numériques. (Les œuvres générées par IA (intelligence artificielle) ne sont pas autorisées).
4. Les œuvres devront être en couleur ou en noir et blanc, et au format A4.
5. Le plagiat est strictement interdit, et toute participation impliquant du plagiat sera automatiquement éliminée.
6. Les participants devront fournir obligatoirement l'autorisation (parentale pour les mineurs) dûment remplie et signée avec leur dessin. Dans le cas contraire, leur participation au concours ne sera pas considérée comme valide.
7. La soumission des documents (dessin et autorisation) doit être effectuée par un enseignant ou personnel de l'établissement participant.

#### **Article 4 : Envoi des œuvres**

1. Chaque dessin devra être numérisé au format numérique (JPEG ou PNG ou PDF), nommé par le NOM et prénom du participant et envoyé par courrier électronique à l'adresse spécifiée (mangarun@mangarun.re). (10 Mo maximum par email)

2. Il doit être accompagné (dans le même email) impérativement de l'autorisation (parentale pour les mineurs) fournie.

Ce mode de soumissions peut être amené à évoluer durant la durée du concours, le cas échéant, les participants seront avertis.

#### **Article 5 : Jury et sélection des lauréats**

1. Le jury sera désigné par l'organisateur du concours, il pourra être composé de professionnels et d'amateurs.

2. Les critères de sélection incluront la créativité, l'originalité, le respect du thème, la qualité artistique et l'effort fourni.

3. **Huit lauréats** seront sélectionnés parmi l'ensemble des participations : 4 en collège et 4 en lycée.

#### **Article 6 : Prix**

1. Chaque lauréat recevra un prix (bons d'achat de diverses valeurs en librairie ou box cadeau surprise)

##### **Prix Collège**

- 1er prix : 50 €
- 2ème prix : 25 €
- 3ème prix : 15 €
- Coup de cœur organisatrice : Box cadeau

##### **Prix Lycée**

- 1er prix : 50 €
- 2ème prix : 25 €
- 3ème prix : 15 €
- Coup de cœur organisatrice : Box cadeau

2. Les noms des lauréats seront communiqués sur le site Mangarun.re ainsi que par email à l'ensemble des établissements participants.

#### **Article 7 : Calendrier**

1. Date limite d'envoi des œuvres : le 19 décembre 2024 à 23h59

2. Annonce des lauréats : février 2025 (date précise communiquée ultérieurement).

3. Remise des prix : Date en attente (lors de la remise des prix si elle a lieu, ou avant la fin de l'année scolaire).

#### **Article 8 : Droits d'utilisation**

Les participants conservent les droits d'auteur de leurs œuvres, mais ils autorisent les organisateurs à utiliser les dessins à des fins de promotion du concours et de publications des résultats, sans but lucratif.

#### **Article 9 : Contact**

Pour toute question ou information complémentaire,

veuillez contacter Aurore DUBARD

mail : mangarun@mangarun.re

Le 07 septembre 2024

Organisatrice : Aurore DUBARD

Site : <https://www.mangarun.re/>

